



**GIP** Politique de la ville  
Tarbes - Lourdes - Pyrénées



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



PRÉFET DES  
HAUTES-PYRÉNÉES



## CONTRAT DE VILLE 2015 – 2023

### FICHE ACTIONS - 2023 -

- ❖ Une fiche unique est à déposer par contrat de ville (Contrat de Ville Grand Tarbes ou Contrat de Ville Lourdes)
- ❖ Si une même action concerne à la fois les territoires du Contrat de ville du Grand Tarbes et de Lourdes, deux fiches actions doivent être complétées, distinguant les budgets.

<b>NOM DE L'OPERATEUR</b>	
<b>CONTRAT DE VILLE</b> EX : GRAND TARDES OU LOURDES	
<b>SECTEUR D'ACTIVITE</b> EX : SPORT, CULTURE, ENVIRONNEMENT...	
<b>INTITULE ACTION N° 1</b>	
<b>INTITULE ACTION N° 2</b>	
<b>INTITULE ACTION N° 3</b>	
<b>INTITULE ACTION N° 4</b>	

#### PORTEUR DE L'ACTION

<p>→ <b>La structure porteuse</b></p> <p>N° SIRET ou SIREN :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Adresse site Internet :</p> <p>Nature juridique de votre organisme :</p> <p>Si association, n° de récépissé en préfecture :</p> <p>Equipe (nombre de salariés – équivalence en ETP / nombre de bénévoles) :</p>	<p>→ <b>Responsable de l'organisme (signataire de la convention)</b></p> <p>NOM et prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Courriel :</p> <p>→ <b>Personne chargée du suivi de l'action</b></p> <p>NOM et prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>☎ :</p> <p>Courriel :</p>
--	---

\*Dupliquer autant de fiche action que de besoin

<p><b>Axes du contrat de ville :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain  <input type="checkbox"/> Emploi et développement économique  <input type="checkbox"/> Cohésion sociale  <input type="checkbox"/> Priorités transversales</p> <p><i>Cocher la ou les case(s) correspondante(s) / Plusieurs choix possibles</i></p>	<p><b><u>CONTRAT DE VILLE GRAND TARBES</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Tarbes Nord (quartier de Laubadère)  <input type="checkbox"/> Tarbes Ouest (Quartiers de Solazur/Debussy)  <input type="checkbox"/> Tarbes Est</p> <p><b>Précisez :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Mouysset  <input type="checkbox"/> Ormeau Bel Air</p> <p><b>* <u>Territoire en veille active :</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Cèdres, Arréous, Courréous, (Aureilhan)  <i>Cocher la ou les case(s) correspondante(s)</i></p> <p><b><u>CONTRAT DE VILLE LOURDES</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Ophite</p> <p><b>* <u>Territoire en veille active :</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Quartier Lannedarré (cités Lannedarré, Biscaye, Turon de Gloire, Astazou)</p> <p><i>(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))</i></p>
---	---

**CADRAGE DE L'ACTION DANS LE CONTEXTE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

- **En quoi votre action répond à un besoin repéré dans le cadre de :**
- **l'appel à projets 2021 du Contrat de ville du Grand Tarbes et de Lourdes ;**
- Se référer précisément à un ou plusieurs objectifs précis. (Cf. « Priorités des Appels à projets 2021 » page 4)**

**- Quel(s) constat(s) a amené à la mise place de cette action sur ce(s) quartier(s) prioritaire(s) ?**

**- Quelle plus-value cette action apporte au droit commun ?**

Proposition de définition du droit commun :

*Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune. On peut donc parler « des droits communs ». Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.*

Proposition de définition du droit commun « renforcé » :

*Les collectivités peuvent allouer à leurs quartiers des moyens supplémentaires sur leur droit commun, il ne s'agit pas pour autant de moyens dits « spécifiques » mais de moyens de « droit commun renforcés » au-delà du « droit commun de base ».*

*\* Exemple : Les actions d'un service jeunesse déployées de manière renforcée sur les QPV (au-delà de la façon dont le service est déployé sur le reste de la ville).*

**- De quelle manière la notion d'égalité Femmes/Hommes est-elle prise en compte dans la mise en œuvre du projet ?**

## CONTENU DE L'ACTION

- **Quels sont les objectifs opérationnels principaux de l'action ?**
- **Quels sont les critères d'évaluation associés ?**

**Objectif 1** (précis, concret, évaluable) :

→

Critères d'évaluation de cet objectif :

-  
-

**Objectif 2** (précis, concret, évaluable) :

→

Critères d'évaluation de cet objectif :

-  
-

**Objectif 3** (précis, concret, évaluable) :

→

Critères d'évaluation de cet objectif

-  
-

- **CONTENU** (déroulement, modalités concrètes de mise en oeuvre, calendrier...)

**PUBLIC** : Quel public sera concerné par l'action ? (familles, jeunes, enfants, demandeurs d'emploi, personnes âgées...)

**- IMPLICATION DES HABITANTS** : Quelle place est donnée aux habitants tout au long du projet ? Décrire la nature et le degré de participation des habitants. Décrire les moyens mis en œuvre pour que les habitants participent effectivement (solutions en matière de mobilité, garde des enfants, horaires...).

**- MOYENS HUMAINS** : Quels moyens humains seront mobilisés dans la mise en œuvre de l'action ? (salarié, bénévole, équivalence en nombre d'heures...)

## FINANCEMENTS

**Les financements de droit commun ont-ils ou vont-ils être sollicités ? Si oui lesquels ?**

Subvention totale obtenue en 2020 dans le cadre du ou des Contrats de ville	€
Subvention obtenue pour l'action en 2020	€
Subvention sollicitée pour l'action en 2021	€
Coût total de l'action	€
% financement GIP dans le coût total de l'action	%

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Achats	€	Vente de produits, prestations de service	€
Services extérieurs	€	Europe	€
Autres services extérieurs	€	Etat (Précisez : DDCSPP, DRAC, ARS, FIPD, ASP)	€
Impôts, taxes et versements assimilés	€	Conseil Régional	€
Charges de personnel	€	Conseil Départemental	€
Autres charges de gestion	€	CAF	€
Charges financières	€	Commune	€
Charges exceptionnelles	€	GIP Politique de la Ville	€
Dotations aux amortissements, aux provisions	€	Fonds propres	€
Emploi des contributions volontaire en nature	€	Emploi des contributions volontaire en nature	€
Autres	€	Autres (préciser)	€
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

<p><b>A</b></p> <p><b>Le</b></p>	<p><b>Nom, qualité, signature du responsable légal et tampon de la structure :</b></p>
----------------------------------	--

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

RAPPEL DES INTITULES DES ACTIONS	SUBVENTIONS SOLLICITEES
<u>Action 1 :</u>	
<u>Action 2 :</u>	
<u>Action 3 :</u>	
<u>Action 4 :</u>	

Je soussigné(e), (**Nom et Prénom**), représentant(e) légal(e) de la structure :

- certifie que la structure est régulièrement déclarée ;
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :     **€ (Précisez le montant) ;**

**- JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) -**

Fait, le (Précisez) à (Précisez)

**Signature du responsable légal et tampon de la structure**